



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

| |
|--|
| Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois |
|--|

**LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

VU le décret du 8 janvier 2009, portant nomination de M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 février 1994 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois et en confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1994 instituant la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2005 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 juin 2007 modifié renouvelant la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2010-2015 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 mai 2011 modifiant la structure de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois ;

VU la délibération du 4 avril 2011 du Président de la Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais ;

VU la délibération du 12 avril 2011 du Président du Conseil Général du Nord ;

VU la délibération du 15 avril 2011 du Président du Conseil Général du Pas-de-Calais ;

VU le courrier du 22 avril 2011 du Président de l'association locale UFC – Que Choisir Région Nord-Pas-de-Calais ;

VU le courrier du 18 mai 2011 du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Nord-Pas-de-Calais ;

VU la délibération du 19 mai 2011 du Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas de Calais ;

VU la délibération du 21-22 avril 2010 et le courrier complémentaire du 20 juin 2011 du Président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu le courrier du 22 juin 2011 du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais ;

Vu le courrier du 23 juin 2011 du Président du Syndicat des Maraîchers de la région audomaroise ;

VU l'avis favorable du Président de la CLE du SAGE de l'Audomarois ;

CONSIDERANT que suite aux élections régionales et cantonales, ainsi qu'à la vacance de certains sièges il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois;

CONSIDERANT que sur le fondement de l'article R.212-29 du Code de l'Environnement, il appartient au préfet responsable de la procédure d'élaboration et de révision du SAGE, d'arrêter la composition de la commission locale de l'eau ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais et de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

– ARRETE –

Article 1^{er}:

L'arrêté préfectoral du 14 juin 2007 modifié renouvelant la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois est modifié ainsi qu'il suit :

1) Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais :

- **Mme Dominique REMBOTTE**

- **M. François DECOSTER**

Conseil Général du Pas-de-Calais :

- **M. Alain MEQUIGNON**

- **M. Michel LEFAIT**

Conseil Général du Nord :

- **M. Jean SCHEPMAN**

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles, et des associations concernées

Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais :

- **M. Didier HELLEBOID**, en remplacement de M. André PRUVOST-GRESSIER

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais :

- **M. Jean-Claude LEPAISANT**, en remplacement de MM. Pierre FLANDRIN et Patrice CHASSIN

Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais :

- **M. Alexis DE LA SERRE**, en remplacement de M. Michel DUMONT

Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie du Nord-Pas-de-Calais :

- **M. Xavier IBLED**, en remplacement de M. Alain COFFIN

Association de défense des consommateurs « UFC Que Choisir » Région Nord Pas-de-Calais :

- **M. René DEGUILLAGE**, en remplacement de M. Jean Michel BILLAUT

Syndicat des Maraîchers de la région audomaroise

- **M. Régis MOREL**, en remplacement de M. Bernard HOUCKE

Article 2 :

Le mandat des membres désignés à l'article 1, autres que les représentants de l'État, court jusqu'au 14 juin 2013, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 14 juin 2007.

Les personnes cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

Article 3 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 14 juin 2007 modifié restent inchangées. La composition de la CLE ainsi modifiée est annexée au présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Article 6 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Nord et du Pas-de-Calais et les Directeurs Départementaux des Territoires et de la Mer du Nord et du Pas-de-Calais sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Arras, le - 1 JUIL. 2011

Pour le Préfet
le Secrétaire Général



Jacques WITKOWSKI

Annexe : Composition de la CLE du SAGE de l'Audomarois

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Audomarois est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---|---|
| Deux représentants du Conseil Régional du Nord Pas de Calais : | |
| - Mme Dominique REMBOTTE | / |
| - M. François DECOSTER | / |
| Deux représentants du Conseil Général du Pas de Calais : | |
| - M. Alain MEQUIGNON | / |
| - M. Michel LEFAIT | / |
| Un représentant du Conseil Général du Nord | |
| - M. Jean SCHEPMAN | / |
| Dix membres nommés par l'Association des Maires du Pas de Calais | |
| - M. Sylvain LEFEBVRE, Maire de Setques | / |
| - M. Daniel HERBERT, Maire de Wizernes | / |
| - M. René DENUNCQ, Maire de Remilly Wirquin | / |
| - M. Bruno MAGNIER, Maire de Saint-Omer | / |
| - Mme Brigitte LEBLOND, Maire d'Helfaut | / |
| - M. Anicet CHOQUET, 1 ^{er} adjoint au Maire de Saint Martin de Laert | / |
| - M. Bertrand PETIT, Maire de Saint Martin de Laert | - M. Jean VIEILLARD, Maire de Renty |
| - M. André BULTEL, Maire de BLENDÉCQUES | - M. Jean-Claude NOEL, Maires d'Hallines |
| - M. Gilbert CHIQUET, Maire d'Esquerdes | - M. Jean-Pierre CARLU, Maire de Bourthes |
| - M. Francis DUCROCQ, Maire de Nielles Les Bléquin | - M. Jean-Marie BARBIER, Maire de Longuenesse |
| Deux membres nommés par l'Association des Maires du Nord | |
| - M. Daniel DESCHODT, Maire de Watten | M. Jacques DRIEUX, Maire de Noordpeene |
| - M. Jacques HUMEY, Adjoint au Maire de Renescure | M. Francis TILLIER, Adjoint au Maire de Renescure |
| Un représentant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale | |
| - M. Noël MONCHY | / |
| Un représentant du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa | |
| - M. Christian DENIS | - M. Jean-Michel BOUHIN |
| Un représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer | |
| - Mme Marie LEFEBVRE | - M. Guy ANNE |
| Un représentant de la Communauté de communes du Pays de Lumbres | |
| - M. Gérard DEVIGNE | - M. Michel LHEUREUX |
| Un représentant de la Communauté de communes de Canton de Fauquembergues | |
| - M. Francis DHALLEINE | / |
| Un représentant de la Communauté de communes du Canton d'Hucqueliers et environs | |
| - M. Josse NEMPONT | / |
| Un représentant du Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau de la Région de Dunkerque | |
| - M. Patrick EECKHOUDT | / |

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--|-----------------------|
| Un représentant des propriétaires riverains | |
| - M. J. FOUQUET | - M. Michel VERMEULIN |
| Un représentant des associations de protection de la nature | |
| - M. Francis LEROY | / |
| Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais | |
| - M. Didier HELLEBOID | / |
| Un représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie du Nord-Pas-de-Calais | |
| - M. Xavier IBLED | / |
| Un représentant de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais | |
| - M. Jean-Claude LEPAISANT | / |
| Un représentant de l'Union régionale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction du Nord | |
| - M. Daniel PRUDHOMME | / |
| Un représentant de la Fédération Départementale des distributeurs d'eau | |
| - M. Christian CHAREYRE | / |
| Un représentant de la 7^{ème} section des Wateringues | |
| - M. Jean-Paul DOUTRELANT | / |
| Un représentant de la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais | |
| - M. Alexis DE LA SERRE | / |
| Un représentant du Syndicat des Maraîchers de la région audomaroise | |
| - M. Régis MOREL | / |
| Un représentant de l'association de défense des consommateurs « UFC Que Choisir » Région Lille | |
| - M. René DEGUILLAGE | / |
| Un représentant du Conservatoire Botanique de Bailleul | |
| - M. Thierry CORNIER | / |

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics intéressés :

| |
|--|
| Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant |
| Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant |
| Deux représentants de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord-Pas de Calais, Délégué de Bassin Artois-Picardie |
| Deux représentants de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas de Calais |
| Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant |
| Monsieur le Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant |
| Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant |
| Monsieur le Président des Voies Navigables de France, ou son représentant |
| Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant |